

## Lettre avec taxe 55 en creux

**Gérard DESARNAUD**

**" PIÈCE DU MOIS " DU 3 SEPTEMBRE 2016**

---



Le timbre de taxe en creux 55 (centimes) a été créé par la convention additionnelle avec la Prusse du 19 avril 1853, en même temps que les taxes 45, 75 et 85. Il servait à la taxation des lettres non affranchies du 1er échelon de poids (7,5 g) en provenance du 2e rayon de Prusse (72 à 144 km).

Il n'a été attribué qu'aux bureaux d'échange en relation avec la Prusse pour être utilisé à compter du 1er juillet 1853. Il a été retiré fin juin 1858 lors de la mise en place de la nouvelle convention. Pourtant le bureau d'échange de Givet n'a pas renvoyé ce cachet au bureau du matériel.

L'occasion de l'utiliser est venue 18 ans plus tard, avec le tarif du 1er janvier 1876, où 55 c représente la taxe applicable à une lettre du 2e échelon insuffisamment affranchie au tarif du 1er échelon (80 c - 25 c = 55 c).

Alors que la plupart de ses confrères taxaient un tel montant à la plume, le postier de Givet a ressorti sa taxe 55 pour la frapper, avec le plus grand soin, sur la lettre présentée.